

Cote du document: EB 2011/102/R.4/Rev.1  
Point de l'ordre du jour: 5 a) i)  
Date: 4 mai 2011  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixante-sixième session

### Note pour les représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Luciano Lavizzari**  
Directeur du Bureau de l'évaluation du FIDA  
téléphone: +39 06 5459 2274  
courriel: [l.lavizzari@ifad.org](mailto:l.lavizzari@ifad.org)

#### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**  
Fonctionnaire responsable des  
organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: [gb\\_office@ifad.org](mailto:gb_office@ifad.org)

Conseil d'administration — Cent deuxième session  
Rome, 10–12 mai 2011

---

Pour: **Examen**

## Rapport du président du Comité de l'évaluation sur la soixante-sixième session

1. Le présent rapport rend compte des délibérations de la soixante-sixième session du Comité de l'évaluation, tenue le 3 mars 2011.
2. Tous les membres du Comité ont participé à la session (Burkina Faso, Canada, France, Inde, Indonésie, Irlande, Mexique, Nigéria et Pays-Bas). Des observateurs de quatre pays (Brésil, Chine, Égypte et Suède) étaient également présents. Le Comité a souhaité la bienvenue à MM. Jean-Baptiste Kambire et Laurent Couliadiati du Burkina Faso, pays qui a remplacé l'Égypte en qualité de membre du Comité. Ont également pris part à la réunion le Vice-Président adjoint responsable des programmes du FIDA, du Département gestion des programmes; le Directeur du Bureau de l'évaluation du FIDA (IOE); le Secrétaire du FIDA; et d'autres fonctionnaires du FIDA. À la demande du Comité, M. Bruce Murray, consultant, a également rejoint les participants par vidéoconférence pour l'examen du projet de politique d'évaluation révisée du FIDA.
3. Huit points étaient inscrits à l'ordre du jour: i) élection du président du Comité de l'évaluation; ii) procès-verbal de la soixante-cinquième session du Comité de l'évaluation; iii) visites annuelles du Comité de l'évaluation dans les pays pour la période 2011-2013; iv) projet de document d'orientation sur l'évaluation au niveau de l'institution de l'efficacité; v) rapport sur l'état d'avancement du plan d'action pour la mise en œuvre des conclusions et recommandations issues de l'examen par les pairs du Bureau de l'évaluation du FIDA et de la fonction d'évaluation au FIDA; vi) projet de politique d'évaluation révisée du FIDA; vii) engagement du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire et observations d'IOE y afférentes; et viii) questions diverses.
4. Le Comité, souscrivant à la proposition faite en ce sens par la direction du FIDA au début de la session, a décidé de reporter l'examen du point relatif à l'engagement du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire. Cette demande était motivée par le fait que la proposition relative à l'engagement du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire avait été examinée le 2 mars dans le cadre du séminaire informel du Conseil sur le sujet. Il convenait donc de prévoir un délai suffisant pour la prise en compte des observations formulées par les membres du Conseil dans le document, avant son examen par le Comité. La décision a ainsi été prise d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la session du Comité prévue pour les 19 et 20 avril 2011.
5. **Élection du président du Comité de l'évaluation.** Le Comité, à l'unanimité, a élu l'Inde à la présidence du Comité de l'évaluation, en la personne de M. Shobhana Kumar Pattanayak, Représentant permanent suppléant de la République de l'Inde auprès des institutions des Nations Unies spécialisées dans l'alimentation et l'agriculture et basées à Rome. L'Inde assurera la présidence jusqu'à la fin du mandat du Comité de l'évaluation actuel.
6. Au cours des débats, le Burkina Faso a fait part de son désir d'assurer à terme la présidence du Comité de l'évaluation.
7. **Projet de procès-verbal de la soixante-cinquième session du Comité de l'évaluation.** Le Comité a examiné le document EC 2011/66/W.P.3, dans lequel était consigné le projet de procès-verbal de sa soixante-cinquième session, pour approbation par les membres. Le procès-verbal de la soixante-cinquième session du Comité a été approuvé sans aucun changement.
8. **Visites annuelles du Comité de l'évaluation dans les pays.** Le Comité a examiné les propositions contenues dans le document EC 2011/66/W.P.4 relatives à ses visites annuelles dans les pays pour la période 2011-2013.

9. Le Comité a souscrit à la proposition faite de se rendre au Brésil en 2011, et il a approuvé les dates proposées pour cette visite. Il est également convenu d'inclure le Ghana dans son programme pour l'année 2012. S'agissant des visites à effectuer dans les pays en 2013, le Comité a décidé de remettre à plus tard sa décision sur ce point.
10. Le Comité s'est félicité du souhait exprimé par d'autres membres du Conseil ne faisant pas partie du Comité de l'évaluation de se rendre à titre individuel sur le site d'opérations financées par le FIDA.
11. **Projet de document d'orientation sur l'évaluation au niveau de l'institution de l'efficacité.** Le Comité a examiné le document EC 2011/66/W.P.5 élaboré par IOE.
12. Les membres du Comité ont accueilli avec satisfaction ce document, dont ils ont apprécié la qualité. Parallèlement, ils ont noté qu'en raison de son envergure la réalisation d'une évaluation plus approfondie pouvait exiger un investissement considérable en temps et en ressources.
13. Il a été décidé que le rapport initial correspondant serait examiné par le Comité dès qu'il aurait été établi par IOE.
14. Les membres du Comité ont également recommandé que divers aspects relatifs au champ d'application de l'évaluation et à la méthodologie employée soient développés au moment de l'élaboration du rapport initial, à savoir: i) l'efficacité de la gestion du FIDA, y compris les processus de prise de décisions au niveau de l'institution, des départements et des divisions; ii) les partenariats du FIDA et en quoi ils influent sur l'efficacité; iii) la structure du budget administratif du FIDA et ses divers éléments; iv) la composition du partenariat principal de l'évaluation, à élargir pour inclure des représentants des organes directeurs du FIDA; v) l'évaluation de la transparence et de la reddition de comptes; et vi) la nécessité de rationaliser les activités.
15. Par ailleurs, le Comité a souligné que des risques étaient attachés à la réalisation de cette évaluation, et il a recommandé qu'une section du rapport initial soit consacrée à l'atténuation des risques, dans laquelle on trouverait notamment un budget prévisionnel et la composition de l'équipe de consultants chargée de l'évaluation.
16. Le Comité n'ignorait pas que des interactions constantes, tout au long de l'évaluation, permettront de recueillir les avis des États membres du FIDA. L'évaluation tiendra compte également de l'évolution de la situation au sein du Fonds et des événements susceptibles de se produire au cours du processus.
17. **Rapport sur l'état d'avancement du plan d'action pour la mise en œuvre des conclusions et recommandations issues de l'examen par les pairs du Bureau de l'évaluation du FIDA et de la fonction d'évaluation au FIDA.** Le Comité a examiné le document EC 2011/66/W.P.7.
18. Conformément à la décision prise par le Comité à sa session du 14 octobre 2010, ce rapport ne contient pas de synthèse des discussions sur la mise en œuvre des conclusions et recommandations issues de l'examen par les pairs. Le résumé des débats fera l'objet d'un rapport distinct qui sera établi par le président du Comité et présenté pour examen au Conseil à sa cent deuxième session.
19. **Projet de politique d'évaluation révisée du FIDA.** Le Comité a examiné le document EC 2011/66/W.P.8 contenant le projet de politique d'évaluation révisée du FIDA, le document EC 2011/66/W.P.8/Add.1 sur la cohérence entre le projet de politique d'évaluation et le rapport de l'examen par les pairs du Bureau de l'évaluation du FIDA et de la fonction d'évaluation au FIDA, ainsi que le document EC 2010/64/W.P.2/Add.1 relatif aux problèmes juridiques soulevés dans le rapport de l'examen par les pairs du Bureau de l'évaluation du FIDA et de la fonction d'évaluation au FIDA.

20. Le consultant, M. Bruce Murray, a rejoint les participants par vidéoconférence pour étayer l'examen de ce point par le Comité.
21. Le Comité:
- a) a accueilli favorablement ce premier projet de politique d'évaluation;
  - b) a souligné que le Conseiller juridique n'avait relevé aucune incompatibilité avec la politique telle qu'elle était actuellement rédigée, et n'avait donc pas vu la nécessité d'un nouvel avis juridique écrit;
  - c) au point f) du paragraphe 58, a demandé la fusion des alinéas i) et ii) et la suppression de la deuxième partie de l'alinéa ii) faisant référence au Président. Il a ainsi demandé que le rôle décisionnel du Conseil d'administration soit mis en relief, sachant que le Président exprimerait son avis au sein du Conseil et que le processus serait donc relancé si le Conseil devait ne pas être d'accord avec le candidat recommandé;
  - d) a demandé que le point vi) du paragraphe 59 soit supprimé, sachant que le poste de Directeur d'IOE ne peut être pourvu dans le cadre d'un prêt ou d'un échange;
  - e) s'agissant du paragraphe 65, a demandé que la référence au Président figurant au point a) soit supprimée; que le libellé du point c) soit modifié pour indiquer non pas que le président "devrait" mais qu'il "doit" agir en concertation avec le Comité de l'évaluation; et que le libellé du point d) soit ainsi modifié: "Le président du Comité de l'évaluation doit agir en concertation avec le Président du FIDA, qui en retour fera part de ses observations par écrit";
  - f) concernant le point c) du paragraphe 71, est convenu de la nécessité de revoir le calendrier du devoir de diligence pour pouvoir prendre les mesures voulues avant la formulation d'une recommandation finale par le directeur d'IOE; et
  - g) a demandé que, dans la politique d'évaluation, il soit fait spécifiquement référence au rôle de surveillance joué par le Comité de l'évaluation, qui ferait l'objet d'une définition plus précise dans le cadre du mandat révisé du Comité.
22. En conclusion, le Comité a décidé que le projet de politique d'évaluation serait révisé en conséquence, et qu'il lui serait présenté à sa prochaine session, en avril. Pour permettre aux membres du Comité d'étudier ce document de manière approfondie, il leur sera distribué deux semaines avant la session. Dans l'intervalle, les membres du Comité auront la possibilité d'examiner de plus près les documents présentés et pourront adresser leurs éventuelles observations au Bureau du Secrétaire et à IOE.
23. **Questions diverses.** Deux sujets ont été examinés dans le cadre de ce point. Tout d'abord, le Comité a été appelé à se pencher sur certaines des conclusions issues de l'évaluation au niveau de l'institution de la Stratégie du FIDA pour l'élargissement des partenariats dans le secteur privé.
24. Les membres du Comité se sont réjouis d'avoir ainsi l'occasion d'examiner les conclusions préliminaires relatives à l'évaluation de la stratégie du FIDA pour le secteur privé et ont salué l'opportunité de cette évaluation, compte tenu de l'examen en cours du Cadre stratégique du FIDA 2011-2015.
25. Le Comité a souligné que, de par sa nature, l'agriculture était une activité qui relevait essentiellement du secteur privé et que les opérations du FIDA dans ce secteur étaient au cœur même de l'action du Fonds.

26. Les membres du Comité ont demandé à IOE de veiller à ce qu'il soit tenu compte des points suivants dans le rapport d'évaluation final: i) une définition plus claire du secteur privé et des différents niveaux (microentreprises, petites et moyennes entreprises) auxquels le FIDA mobilise la participation de ce secteur; ii) une réflexion approfondie sur la nécessité ou non d'élaborer une nouvelle stratégie spécifique; et iii) une évaluation des structures et des instruments dont le FIDA dispose pour pouvoir assurer une participation effective du secteur privé à ses activités.
27. Dans le cadre de ce point, le Comité s'est également penché sur la question soulevée par le Président du FIDA lors de la session de décembre 2010 du Conseil d'administration, concernant la possibilité d'un conflit d'intérêts dans le choix de M. Bruce Murray comme consultant à l'appui des travaux du Comité.
28. Le Comité a souligné que la sélection du consultant avait été effectuée avec soin, en toute liberté et de manière équitable, et qu'aucun conflit d'intérêts n'avait été décelé. Le consultant n'avait pas été recruté pour assurer la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen par les pairs, tâche qui relève d'IOE et de la direction du FIDA, mais pour fournir des orientations au Comité quant à la suite à donner à l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation au sein du FIDA.